

i. Formation Continue

A partir de 170 € HT

Public :

- ✓ Toute personne physique chargée d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect du mode opératoire

Prérequis :

- ✓ Avoir suivi et validé la formation préalable ou la formation de recyclage dans un délai n'excédant pas 3 ans. Transmettre, l'attestation de compétences correspondante et en cours de validité lors de la formation précédente.
- ✓ Présenter un certificat d'aptitude médicale au poste de travail selon les spécifications de l'arrêté du 23 février 2012. (Document téléchargeable sur notre site – onglet ci-dessous).

Objectifs :

- ✓ Mettre à jour les connaissances et compétences des opérateurs de chantier à la prévention des risques liés à l'amiante en sous-section 4

Contenu :

- ✓ Évolutions réglementaires
- ✓ Évolutions techniques
- ✓ Retour d'expérience de situation de chantier
 - Difficultés rencontrées
 - Solutions mises en place

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Durée : 1 jour (7heures)

Validation :

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétences validant les acquis par des exercices pratiques et écrits qui seront notés.